الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 04 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/25/2019

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de CIH Bank, ayant fait l'objet du prospectus visé par l'AMMC sous la référence VI/EM/019/2019, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), représentée par son Directeur Général, M. Abdellatif Zaghnoun, a déclaré avoir franchi directement à la hausse, le 25 septembre 2019, le seuil de participation de 5% dans le capital de CIH Bank et ce, suite à la souscription de 1 447 046 actions CIH Bank.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, la CDG déclare :

- détenir directement 1 702 511 actions CIH Bank soit 6,01 % du capital de ladite banque ;
- et continuer à détenir indirectement 17 632 451 actions CIH Bank représentant 62,25% du capital de ladite banque, à travers ses filiales MCM, SCR et CDG capital.

La participation totale (directe et indirecte) de la CDG dans le capital de CIH Bank est de 68,26%.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la CDG déclare envisager de poursuivre ses achats sur la valeur CIH Bank.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75
E-Mail : information_financiere@ammc.ma